

Élection Montréal		ÉLECTION GÉNÉRALE DU DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017	
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie			
District électoral de Saint-Édouard (131)			
Endroits de vote - Jour de scrutin		Sections de vote	
01	ÉCOLE LA PETITE-PATRIE - PAVILLON SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX 35, rue Saint-Zotique Est Gymnase	01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12	
02	ÉCOLE LA MENNAIS 6521, rue Saint-Denis Gymnase	13-14-15-16-17-18	
03	HABITATIONS SAINT-VALLIER 5675, rue Saint-Denis Salle communautaire	19-20-21	
04	ÉCOLE PÈRE-MARQUETTE 6220, rue Marquette Gymnase	22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33	
05	HABITATIONS CHRISTOPHE-COLOMB 6425, avenue Christophe-Colomb Salle communautaire	34-35	
06	HABITATIONS BEAUBIEN 525, rue Beaubien Est Salle communautaire	36-37	
07	HABITATIONS DE LA MENNAIS 387, rue Beaubien Est Salle communautaire	38-39-40	
08	ÉCOLE LA PETITE-PATRIE - PAVILLON NOTRE-DAME-DE-LA-DÉFENSE 6841, avenue Henri-Julien Gymnase	41-42-43-44-45-46-47-48-49	
09	ÉGLISE SAINT-AMBROISE 6520, rue De Normanville Sous-sol	50-51-52-53-54-55-56-57-58	
10	ÉCOLE SAINT-AMBROISE 6555, rue De Normanville Gymnase	59-60-61-62-63-64-65-66	
11	ÉCOLE SAINT-ARSÈNE 6972, avenue Christophe-Colomb Gymnase	67-68-69-70-71-72-73-74	

Dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

